



DÉCISION DU PRÉSIDENT

**N° 028 / 2024
DU 14 FÉVRIER 2024**

CENTRE D'ACTIVITÉS SAINT-NICOLAS – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE AVEC L'ASSOCIATION VALORISON 53

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-10,

Vu la délibération n°121 / 2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

Vu la décision du Président n°118 / 2023 du 18 décembre 2023 relative à la convention d'occupation précaire avec l'association VALORISON 53 au Centre d'activités Saint-Nicolas situé à Laval,

Vu l'arrêté N° 6 / 2024 en date du 24 janvier 2024 portant délégation de signature à Sandrine Rebelo, Directrice Générale des Services,

Considérant que Laval Agglomération est propriétaire du Centre d'Activités Saint-Nicolas situé à Laval, incorporé dans le domaine public communautaire par délibération du 4 février 2002,

Que l'association VALORISON 53, qui dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue durée (TZCLD), y loue à titre gratuit un local (cellule 8) d'une surface de 350 m² à compter du 1^{er} décembre 2023,

Que cette location consentie au 1^{er} décembre 2023, date de début de location, est erronée,

Qu'afin de rectifier cette prise d'effet au 1^{er} janvier 2024, il convient d'adopter un avenant n°1 à la convention précaire,

DÉCIDE

Article 1er

Les termes de l'avenant n°1 à intervenir avec l'association VALORISON 53 sont approuvés.

Article 2

À compter du 1^{er} janvier 2024, cette location est consentie à titre gratuit pour une durée de 2 ans et renouvelable par tacite reconduction, sans que la durée ne puisse excéder 12 ans.

Article 3

Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du Conseil communautaire.

Article 5

La Directrice Générale des Services de Laval Agglomération est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour le Président et par délégation,

La Directrice Générale des Services,

Signé : Sandrine Rebelo